

Andenne, le 23 Novembre 2017

Bilan de législature ECOLO Andenne

1. BILAN DE LEGISLATURE

1.1 Les tendances

Le Collège nous livre une législature qui privilégie les grands projets et les finances, au détriment selon nous ... des citoyens.

La majorité nous a à plusieurs reprises annoncé la faillite des communes... malgré cela, les finances d'Andenne sont en apparence au beau fixe : 9.000.000 de résultat cumulé plus réserves.

Mais qui profite de cette manne ? Le quatrième grand secteur de dépenses du budget ordinaire, c'est-à-dire **les dépenses de dette ! Celles-ci mangent 20.65% et plus de 6.300.000 du budget ordinaire en 2017.** Durant cette législature, l'endettement d'Andenne s'est sans cesse alourdi : 18.52% en 2015 et 19.65% en 2016. À comparer avec l'endettement de 10.3% à Sambreville, commune très similaire à Andenne, et aux 10% de moyenne régionale... N'oublions pas que ce niveau de remboursement devra être tenu pendant 15 ans pour les emprunts les plus courts.

Les recettes, elles, ne souffrent pas puisqu'elles sont en augmentation. Grâce à quoi ? A la **rage taxatoire** ! Horodateurs en centre-ville, hausse d'une impressionnante série de taxes et redevances (certaines ont subi une augmentation de 30%), augmentation vertigineuse de l'IPP (la dernière en date le porte à 8,6%, soit une des plus élevées de Wallonie et n'a pas encore porté sa pleine mesure) En revanche, les dépenses de personnel, de fonctionnement et certains transferts ont été verrouillés. Nous disons que les finances semblent au beau fixe car **un problème persiste, sur lequel nous reviendrons : celui de la dette dont l'encours a explosé pendant cette législature** (et cela reste un problème malgré des taux bas et des emprunts sur une plus courte durée).

Nous aurons aussi l'occasion de revenir sur les grands dossiers de la Législature : le parking payant, le centre-ville, la police, la création de la Zone Nage, les ZAE, l'extension du centre culturel.

1.2 LES REELS FLOPS et les mesures non annoncées

1.2.1. Une politique environnementale fort pauvre

A Andenne, ECOLO doit encore expliquer au Collège pourquoi il est utile d'utiliser des peintures naturelles dans les écoles, ou rappeler que les citoyens sont parfaitement capables de trier leurs déchets aussi sur l'espace public, et qu'on peut donc installer des poubelles à compartiment.

A Andenne, si les navetteurs n'avaient pas réagi par une pétition, la gare serait restée portes closes. A Andenne, on bâtit un « éco-quartier » sans un arbre, et des exigences énergétiques floues... La politique environnementale d'Andenne ? Un peu de peinture verte par ci par là. On est très loin de « l'écrin de verdure » promis par le PS en 2012 !

Pour qui sait les lire, les budgets sont capables de raconter de magnifiques histoires. En l'occurrence, l'histoire de la politique environnementale à Andenne est vite racontée : quelques initiatives clairessemées, entreprises surtout si et parce qu'elles donnent droit à des subsides ; des aménagements de l'espace public (ronds-points, parcs, bords de route...) qui ne sont que décoratifs et **ne tiennent aucun compte du développement durable et d'une attention réelle à l'environnement.**

Pas de vraie dynamique transversale. Pas de lien entre l'aménagement du territoire et les questions environnementales (emplacements des lotissements, gestion des effets des carrières pour les riverains)

Pas de réelle gestion du passé non plus. En 2010, en réponse à une question d'ECOLO, la majorité a dû reconnaître qu'elle avait mis au frigo durant 10 années les résultats d'une étude montrant qu'il y avait pollution d'une ancienne carrière (qui, soit dit en passant, a été illégalement exploitée par la Ville jusqu'aux années 90). Et il a encore fallu attendre la législature suivante pour enfin voir une prise en charge de ce problème.

Autre dossier emblématique, la réouverture de la gare : c'est suite à la pression citoyenne que le Collège a accepté de négocier réellement avec la SNCB pour maintenir le confort de ceux qui font le choix écologique du train... Heureusement que les citoyens se sont mobilisés !

Enfin, **l'éco-quartier des Tilleuls :** « éco-quartier », joli label ! Mais les exigences énergétiques sont-elles à la hauteur ? Et pas un arbre n'a été planté ; tous les aménagements « écologiques » sont repoussés en phase 5, la dernière alors que la réalisation de chaque phase ne se fera que si plus de 75% des appartements construits lors de la phase précédente seront vendus ! **C'est une façon de voir l'environnement qui n'est pas la nôtre.**

1.2.2. Le parking Payant

Contre toute attente, juste après les élections de 2012 et sans l'avoir annoncé, la majorité et singulièrement le PS annoncent la mise en place d'horodateurs par la vente

de l'espace public à BESIX. Dès le début, ECOLO s'insurge contre cette nouvelle taxe déguisée dont les effets sur la mobilité ne sont pas avérés. ECOLO s'empare du dossier et organise une large pétition qui réunit 3000 signataires. La majorité s'offusque et parle de pétition politique comme on parle de grève politique... Mais n'est-ce pas le rôle d'un groupe d'opposition de relayer la voix des citoyens touchés au quotidien par cette opération dont les réelles motivations, purement financières, se cachaient sous les simulacres de meilleure mobilité ou de revitalisation du commerce ?

Le projet de réhabilitation du centre-ville est un projet ambitieux qui avait pour but de redéployer Andenne. **Nous le soutenons sur le principe mais nous avons été de tout temps plus que sceptiques sur le pilotage financier du projet.** En effet, depuis le début, la majorité avance au coup par coup et malgré nos demandes répétées est incapable de produire un tableau exhaustif des dépenses engagées.

Depuis bien des années, Andenne souffre d'un manque de places de parking, de surcroît occupées par des voitures-ventouses. Cela handicape les institutions, entreprises et commerces, en particulier au centre-ville. C'est pourquoi **ECOLO a voté avec la majorité le règlement instaurant une zone bleue... qui n'a jamais été respectée, faute de moyens mis en œuvre par la majorité.**

La majorité a ensuite mis en avant la nécessité de créer du parking public, afin de désengorger le centre-ville. Très bien pour les riverains, tant mieux pour la mobilité du cycliste et du piéton, et un plus pour les travailleurs convergeant vers Andenne. Un parking souterrain payant ? Pourquoi pas, si cela pouvait attirer vers nos commerces une clientèle prête à payer sa place de parking. **Mais vendre à un promoteur l'espace public en surface pour financer un parking souterrain payant et privé, non.** C'est pourtant ce qu'a fait la majorité !

A Andenne, le passage au parking payant n'a pas été pas le fruit d'une réflexion sur la mobilité, ni sur la viabilité des petits commerces : l'opération a été purement financière. C'est en échange du droit d'exploiter un centre-ville devenu parking payant à ciel ouvert que le promoteur a construit et exploite le parking souterrain. Ce parking souterrain est lui aussi payant Non seulement les recettes des horodateurs servent en fait à le rendre viable financièrement, mais la ville est désormais obligée d'acheter elle-même des heures de parking pour y attirer les véhicules !

Pourquoi la majorité, au lieu de financer elle-même son parking souterrain (c'est ce qui était contractuellement convenu au départ), a-t-elle passé la main à un promoteur privé ? **Pour s'exempter d'une dépense mettant en danger les finances de la Ville, vu le montant déjà extrêmement élevé de la dette d'Andenne !**

1.2.3. Le (non-)remplissage des ZAE

Le développement économique est important pour une commune, nous en sommes conscients depuis longtemps. L'objectif d'ECOLO a toujours été de soutenir des infrastructures d'accueil en concertation avec le voisinage. ECOLO prône un

développement économique qui tient compte de l'environnement, avec des zones tampons, par des opérateurs soucieux de préoccupations écologiques. C'est par exemple ce que fait le BEP en récupérant l'eau de pluie, en utilisant l'énergie solaire dans ses parcs, en verdurant des lieux à intégrer au mieux dans le paysage. Néanmoins ce développement doit être ajusté à la demande et, si possible dans les lieux favorables, effectué en mixité avec des éoliennes. Pourquoi pas dans la ZAE de Petit-Waret ou dans la future ZAE de Héron, qui y seraient propices ? Or qu'avons-nous constaté à Andenne ? Une politique diamétralement opposée à ces solutions d'avenir !

Depuis 15 ans, la majorité PS-MR défend bec et ongles les dossiers des ZAE, au prétexte d'y créer rapidement 3000 emplois (déclaration du bourgmestre en 2002 !) Dans le programme de 2012, la majorité annonçait 15 entreprises présentes à la Houssaie fin 2013, ainsi qu'un hall-relais à Petit-Waret. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? La Houssaie : un permis délivré. Petit-Waret : hall relais inauguré il y a deux ans et demi et pas encore de start-up dedans ; une seule demande d'entreprise, qui souhaite déménager d'Anton. Bref, quasi personne... malgré cela, on a voté l'extension de la ZAE de Petit-Waret. Sans tenir compte non plus du fait que la SPI compte construire une ZAE de l'autre côté de l'autoroute !

Un projet d'implantations d'éoliennes (avec les conditions les plus favorables) aurait pu prendre place dans la ZAE depuis 2014. Mais, a prétendu la majorité PS-MR, les éoliennes allaient faire fuir les entreprises. On ne peut pas dire que leur absence ait spécialement attiré les entreprises le long de l'autoroute !

Les éoliennes avaient donc bel et bien une carte à jouer en l'endroit. ECOLO reste fervent supporter d'un mix énergétique et d'une indépendance à développer. Quand nos gestionnaires pourront ils lever le nez du guidon ? Si une éolienne était mauvaise pour la santé ou gâchait à ce point la vue, pourquoi en voyons-nous par milliers partout en Europe lors de nos voyages ?

1.2.4 Le financement du CPAS

Depuis 15 ans, ECOLO Andenne le répète : la pauvreté frappe dur à Andenne, alors que les moyens du CPAS sont en dessous de la moyenne régionale et que l'accueil n'y est pas spécialement favorable... Ces derniers faits ont été reconnus par le bourgmestre lors d'un débat télévisé récent, argumentant notamment sur la surcharge possible des assistants sociaux (sic).

Un rapport de l'Intégration sociale, repris par LST Andenne, va plus loin. Ce rapport juge l'accueil du CPAS andennais indécent, intrusif dans la vie privée des (potentiels) bénéficiaires. Donc trop contrôlant et trop jugeant... et c'est un œil extérieur et expert qui le dit ...

Ceci alors qu'à Andenne, ces dernières années en particulier, la crise et les exclusions de chômeurs obligent davantage de personnes à devoir recourir à l'aide du CPAS !

Depuis le début de la législature, la majorité nie la réalité des difficultés des plus faibles d'entre nous. Alors que les besoins sociaux vont croissant (crise économique,

exclusion de certains chômeurs), Andenne rationne son CPAS ! La dotation 2016 de la Ville au CPAS, chiffrée à 2 100 000 €, **ne représente que 0,6% d'augmentation par rapport à 2013 ! La dotation 2017 ? Inchangée par rapport à 2016, elle n'est même pas indexée...**

Les moyens effectifs accordés au CPAS sont donc réduits, alors qu'ils étaient déjà insuffisants pour les années antérieures. Le compte 2015 du CPAS affiche à l'exercice propre de l'ordinaire une perte de 446.836,09€, et une perte de plus de 800.000 euros en 2016. La Ville s'est bornée à éteindre l'incendie en donnant 350.000€, à la dernière modification budgétaire: décision one-shot, sans refinancement structurel.

Le bas de laine d'Andenne est bel et bien amassé sur le dos des plus démunis ! **Pire encore, la majorité PS-MR ose affirmer qu'elle vise « une sociologie du logement » qui n' « est pas susceptible d'attirer ce type d'habitants », lisez : on veut attirer les riches et éloigner les pauvres.** ECOLO s'insurge : lutter contre les marchands de sommeil, oui ; éviter tout petit logement bon marché au centre-ville qui profiterait à des bénéficiaires du RIS, non !

Le bourgmestre clame à qui veut l'entendre que Huy et Namur comptent proportionnellement davantage de RIS qu'Andenne. La comparaison est incongrue. **A Huy comme à Namur, le revenu moyen imposable est supérieur à celui d'Andenne qui, avec 16 126 euros, est sous la moyenne wallonne et arrive avant-dernier des seize communes de notre arrondissement :** seul Sambreville est plus mal loti ! Le boom économique andennais a donc son revers ; ses quelques succès tiennent davantage du coup de com' que de la tendance de fond et la pauvreté sévit bel et bien à Andenne.

1.2.5. La suppression de la maison médicale

Depuis 2014, Andenne est en pénurie de médecins généralistes. La commune comptait toutefois un précieux poste de garde médicale. Comptait, car non seulement Andenne, malgré ses promesses, n'a pas soutenu le poste de garde mais de plus, le bourgmestre s'est impliqué dans le conflit juridique opposant au cercle médical un praticien refusant d'assurer des gardes. **Claude Eerdekens était en effet l'avocat de ce médecin... Le poste de garde a fini par déménager à Jambes. Tant pis pour les malades andennais !**

Alors lorsqu'en 2014, le Collège répondant à une question, informe les conseillers que la Ville offre toute son aide au Poste de garde qui est en difficulté, les médecins réagissent dans la presse, et ECOLO interpelle. Enfin, ECOLO voudrait interpeller. Mais la question de Cécile Cornet est refusée par le Collège car elle est jugée... trop polémique ! En réponse à une question du député Stéphane Hazée, le Ministre des pouvoirs locaux, Monsieur Furlan a jugé cette raison irrecevable.

Refus de débattre, mensonges et intimidation : la gestion du dossier de la garde médicale est un triste exemple de la façon dont le Collège traite la démocratie !. Ecolo a cependant remis le dossier sur la table lorsque nous avons appris la nouvelle de la fermeture. La disparition de ce service est inquiétante et désastreuse pour une ville qui a la prétention de se développer de manière significative dans les prochaines années. Le débat fut difficile, la majorité ne souhaitant apparemment pas rouvrir une plaie. Et pourtant la population attendait un geste, qu'elle finit par faire timidement en acceptant récemment une petite participation financière pour la nouvelle structure désormais déplacée à Namur !

1.2.6. L'entretien des voiries dont la rue des Pipiers est un dossier emblématique

Nombre de voiries communales apparaissent de plus en plus détériorées. (quelques exemples : (rue du Repos, rue Bertrand , rue Godfrind,...))

La rue des Pipiers est certainement le dossier le plus emblématique ! Le bourgmestre jure qu'il obtiendra via la justice les fonds nécessaires aux réparations... mais refuse depuis 9 ans d'avancer un liard communal pour tirer les riverains d'embaras. Il y a peu, les médias nationaux ont encore fustigé l'inertie du dossier... Le dernier bulletin communal ne manque pas d'air en précisant glorieusement que les travaux vont commencer et qu'une solution a été trouvée...

1.2.7. L'encours de la dette

Sujet ardu s'il en est : c'est l'évolution de la dette. Mais ECOLO y a toujours été attentif car si la dette est trop importante, c'est beaucoup moins de moyens pour les autres secteurs de la vie communale, (dotation aux ASBL, CPAS, enseignement, police, environnement, tourisme).

En moyenne une commune wallonne consacre 10% de ses moyens annuels à rembourser ses emprunts (capital plus intérêts)...A Andenne, c'est le double !

Au niveau budgétaire, les finances sont dans le vert, soit. **Mais l'évolution de l'encours de la dette interpelle.** Au début de la législature, la Ville devait 37 millions d'euros. Six ans plus tard, elle en doit 53 millions et grimpera probablement à plus de 55 millions. Avec une évolution de 40%, c'est l'effet « **boule de neige** », et ce même si la dette est structurée à 15 ans et avec des taux relativement bas...

Certains diront qu'à Andenne on investit. Certes, mais est-ce toujours à bon escient ? Ainsi, le projet Centre-Ville a absorbé plus de 25.000.000 en acquisition de bâtiments et autres études....Et maintenant on va recommencer avec Anton ?

N.B/ Si on ajoute la dette de la régie des sports et celle du CPAS, la Ville devra plus de 60 millions d'euros en fin de législature.

	Encours de dette 01/01	Montant du budget	Rapport en %
Budget 2009	31.149.191.40	25.354.535.26	122%
Budget 2010	33.206.242.07	25.025.369.11	133%
Budget 2012	37.755.460.95	27.159721.71	139%

Budget 2013	41.863.460.33	27.838.944.22	150%
Budget 2016	47.153.348..91	29.872.131.99	158%
Budget 2017	52.952.824.95	30.847.757.33	172%

NB/ Chiffres extraits des budgets successifs mis à disposition des conseillers.

Même avec des taux très bas, la charge annuelle explose et est de 6.370.775.92 (20.65% des dépenses ordinaires MB 2017), pour une moyenne wallonne de **10%**.

	Échéances annuelles	Montant du budget	Rapport en %
Budget 2009	4.786.058.92	25.354.535.26	18.87%
Budget 2010	4.817.308.48	25.025.369.11	19.24%
Budget 2012	4.877.450.23	27.159721.71	17.95%
Budget 2013	4.925.187.07	27.838.944.22	18.52%
Budget 2016	5.822.000	29.872.131.99	19.65%
Budget 2017	6.370.775.92	30.847.757.33	20.65%

1.3. LES TOPS.

1.3.1. L'érection du nouveau Centre Culturel et le redéploiement de la Culture

Pour Ecolo, la culture est une nécessité : pour s'ouvrir l'esprit, pour se détendre et même pour se réinsérer. De tout temps, ECOLO a suivi l'évolution des moyens alloués à notre centre culturel. Nous avons proposé de développer l'offre cinéma ; nous avons insisté pour l'application de l'article 27... Ces mesures ont fait le consensus.

Malgré cela, la fréquentation était au plus bas avec un maximum de 100 abonnés (pour 1500 à Huy par exemple, même si comparaison n'est pas raison).

Un sursaut était nécessaire. Il se traduit par l'ouverture des nouveaux bâtiments.

Voilà quelques années, la programmation culturelle était boudée par le public. Mais ces deux dernières années, le nombre d'abonnements a fortement augmenté et ce même si, à Andenne, l'accès à la culture reste encore compliqué, notamment pour les personnes peu aisées. **L'érection du nouveau bâtiment et la mise en place d'une nouvelle équipe traduisent une volonté de faire revenir le public.**

Reste à l'ASBL *Centre culturel* à valoriser ses beaux nouveaux bâtiments par une programmation encore plus ambitieuse et plus intense. Pour ce faire, ECOLO a toujours défendu une dotation un peu plus généreuse (152 000 €) car celle-ci a beaucoup stagné ces dernières années.

1.3.2. La maison des Associations

Indéniablement, la sauvegarde du patrimoine est un aspect que nous avons toujours défendu en tant qu'écologistes. Nous nous sommes battus il y a 10 ans pour que le Château de Seilles reste dans le giron public et il est resté... Nous sommes restés sans voix face à la destruction du Château Noel à Andennelle.

Ce bâtiment de la justice de Paix qui se dégradait dans le bas de la ville était pour le moins tristounet. En vue de sa rénovation, ECOLO a donc soutenu le projet de la majorité.

Restaurer la Justice de paix, en faire une maison des associations lumineuse est donc une très bonne chose. ECOLO a soutenu sa restauration et son utilisation future. Le Conservatoire y a déjà trouvé sa nouvelle maison et a inauguré ce lieu pour le bonheur des visiteurs. Il y est aussi possible pour les associations d'avoir accès à un local ou à une salle à budget modéré. Voilà enfin un vrai projet win/win entre la Ville et les citoyens !

1.3.3. L'obtention des subsides pour le Bâtiment FEDER

Le projet de réhabilitation du centre-ville est un projet ambitieux qui avait et a pour but de redonner un souffle nouveau au développement de la ville. Nous l'avons soutenu sur le principe mais nous avons toujours été plus que sceptiques sur le pilotage financier du projet. Aujourd'hui, nous pouvons épingleur un projet positif. Nous soulignons l'ambition du Bâtiment du Phare, futur espace muséal et écrin de l'ancienne piscine Art Déco !

Le futur bâtiment va conserver l'ancienne piscine art-déco, créer un espace muséal unique à Andenne (ce qui est un bien) pour valoriser notamment nos deux fleurons que sont la grotte Scladina, internationalement reconnue, et le Musée communal de la Céramique. Le tout agrémenté d'une belle vue panoramique sur notre ville. Ce projet coûtera 10.000.000 d'euros en tout mais la Ville a pu décrocher 5.500.000 de subsides obtenus grâce à l'intervention du CDH. Cela permettra sans doute d'avoir un jour un bâtiment de prestige au Centre- Ville avec la centralisation des espaces muséaux.

Le point d'attention est que cet éco quartier (pas très éco selon certains) trouve sa population car le remplissage de la phase 1, la promenade des Ours , inaugurée en Aout 2016, a pris deux ans de retard ! On peine à atteindre les 75 % de commerces et logements vendus d'occupation nécessaires pour commencer la phase 2. Nous ferons attention particulièrement à la verdurisation du quartier prévue en phase 5 ! Rappelons que la Phase 5 était censée être terminée en 2019, on sera loin du compte.

1.3.4. L'élargissement du logement public (91 logements dont le Château de Seilles) et la remise sur pied de l'Agence Immobilière sociale

Pour Ecolo, le logement est très important. Nous avons toujours soutenu le concept de « noyaux d'habitat », c'est-à-dire la centralisation des logements pour éviter le coût collectif de logements trop disséminés.

Dans ce sens les différents projets du centre-ville devraient nous agréer. Mais cette centralisation doit être accompagnée d'une accessibilité ; or, sur ce point, on a peu fait attention.

Par contre ECOLO ne se reconnaît que peu dans la politique de rurbanisation menée dans l'entité andennaise. Nouveaux immeubles à appartements en périphérie ainsi qu'à Landenne et Petit-Warêt, nouveaux lotissements comme à Bonneville... Ces projets ne sont pas accompagnés de services de proximité ou de la mobilité collective voulue.

Mais des motifs de satisfaction sont tout de même présents dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la progression du logement public et la remise sur pied de l' AIS grâce à l'intervention du ministre Nolle.

Indéniablement la progression de logements publics (sociaux et moyens) est une bonne chose. On en voit de bons exemples à Andennelle, Namêche ou au Château de Seilles, dont la rénovation est une belle réussite. C'est d'autant mieux que ces logements publics sont désormais construits en petite entité et en mixité sociale. Fini les grands immeubles ghettos !

Dans ce domaine, seule zone d'ombre : la stagnation du dossier « Bivouac » à Petit-Warêt. Rappelons que des logements sociaux devaient prendre la place de cet ancien café-salle de fêtes, mais que les changements d'affectation successifs du projet, avant la cession pour l'euro symbolique aux Logis Andennais, ont coûté beaucoup d'argent à la Ville !

L' AIS a retrouvé un rythme de croisière grâce à l'intervention du ministre Nolle et cela nous réjouit. Pour aller plus loin encore, il serait intéressant de faire un inventaire des logements inoccupés au centre-ville (les premiers étages des commerces) et d'activer la taxe sur les immeubles inoccupés.

1.3.5. Le coût maîtrisé de la police et des pompiers dans les zones des Arches et NAGE

Avant la création de la zone de police en 2001, la police communale nous coûtait 1.391.000€. Depuis 2002, nous constatons que le coût de la zone de police n'a pas engendré de dérapage financier pour la commune d'Andenne. Mieux, **entre 2002 (date de la création de la zone) et 2013, la dotation à la zone de police n'a augmenté que de 13% alors que l'index (évalué à 2% l'an) est de 24.33%.**

En 2017, loin de grever le budget communal, la dotation a stagné à un niveau de 1.686.000 € pour notre commune qui correspond à la dotation 2016.

A Andenne, les dépenses consacrées à cette fonction s'élèvent ces dernières années, et en 2013, à 31.64 € par habitant. En 2015 et 2016 mais aussi en 2017, le coût net de la zone de secours restera de 31.64 € par habitant **Andenne reste largement sous la moyenne provinciale et régionale** mais aussi, en dessous de la contribution apportée par les communes qui forment NAGE avec elle. En effet, des zones de secours préexistantes,

Gembloux et ses ex communes protégées apportent environ 39 € par habitant; Eghezée, Fernelmont et La Bruyère 52 € par habitant et Namur, Profondeville et Assesse quasi 79 € par habitant. .

1.3.6 Le Sport

Andenne la sportive est bien équipée et a une belle offre pour sa population.

La réouverture de la piscine (bien nécessaire) mais aussi l'aménagement de la place de Petit-Warêt sont des fleurs à mettre au chapeau de la majorité.

Petit bémol : la centralisation de l'offre sur l'Andenne Arena ne coupe-t-elle pas les villages d'activités sportives ?

D'autre part, rappelons qu'un euro sur 4 dans le budget de la Régie était consacré au remboursement de la dette. Heureusement, ces deux dernières années, la Régie a aligné ses nouveaux investissements aux remboursements des anciens pour ne pas subir de dérapage.

1.3.7. La CLDR et le GAL

Une initiative qui a vu le jour lors de cette législature est la consultation de la population des villages via des réunions citoyennes organisées à l'automne 2016.

Menées par la Fédération Rurale de Wallonie, ces consultations ont connu un vif succès.

De ces consultations est née la CLDR (Commission Locale de Développement Rural). Celle-ci se basera sur les propositions citoyennes récoltées pour initier la réalisation de divers projets dans les années à venir.

La CLDR sera-t-elle un premier pas vers un budget participatif ? Nous l'espérons.

De même nous adhérons pleinement à la participation d'Andenne à un Groupe d'Action Local en partenariat avec Fernelmont et Wasseiges. Une initiative dont pourront bénéficier largement les initiatives locales privées et publiques et qui devrait soutenir l'économie locale. Largement subsidiée ce GAL se lance enfin alors que d'autres communes et régions en Belgique et en Europe ont activé cette programme depuis plus de vingt ans.

1.4. LES PROMESSES NON TENUES

1.4.1. Le volume de l'emploi

Le maintien du volume de l'emploi : c'était une promesse, dont en cette fin de législature il ne reste rien. Les chiffres font au contraire état d'une diminution de l'emploi et de la précarisation des travailleurs !

Dans son programme 2012, le PS l'affirmait : « Nous maintiendrons le volume de l'emploi » Les tableaux de synthèse repris ci-dessous, inspirés des rapports administratifs successifs, prouvent au contraire que ni le volume ni la qualité de l'emploi n'ont été maintenus ! En effet, le nombre de statutaires a encore vertigineusement chuté...Or ECOLO a toujours défendu des emplois où l'indépendance de l'administration était garantie, ce qui n'est pas le cas avec des statuts précaires De plus, voir une majorité socialiste détricoter le statut de l'emploi public est choquant ! Le statut du fonctionnaire doit être pérennisé. Trop facile d'uniformiser à la baisse d'autant que les travailleurs du secteur public ne bénéficient pas des avantages du secteur privé par ailleurs (Assurance-groupe, treizième mois, avantages divers ,etc. .)

Evolution du nombre de travailleurs à la Ville,
En équivalents temps plein (ETP) de 2010 à 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Statutaires (nommés)	41,77	34,47	30,47	28,9	28,9	21,2	20.2		
Contractuels subsidiés	178.66	188.48	185.15	177.89	170.9	170.66	173.75		
Contractuels	19.09	18.59	19.18	15.04	15.56	14.6	12.23		
Total	239,52	241,54	234,8	222,33	216,36	207.46	206.88	210.38	209.38

1.4.2 La fiscalité modérée

ECOLO a toujours eu conscience qu'à Andenne plus qu'ailleurs, le citoyen contribuable n'a pas un profil socio-économique au-dessus de la moyenne. Il semble donc impératif que la fiscalité andennaise reste modérée.

En 2012, le PS l'affirmait aussi dans son programme : « Nous maintiendrons les finances à l'équilibre jusque 2018 avec une fiscalité modérée ». Or nous avons constaté que les trois recettes principales de la Ville (Fonds des communes, IPP, précompte immobilier) sont en croissance très soutenue.

Rien que pour ces 3 sources de rentrées la Ville a reçu :

- en 2013 la somme de 16.402.313,18€
- en 2014 la somme de 18.024.744,04€
- en 2015 la somme de 18.218.552,23€
- en 2016 la somme de 18.308.505.36€
- en 2017 la somme de 19.007.495.09€

Soit, depuis 2013, une augmentation de 15.88% (dont n'ont pas bénéficié les entités para-communales, ni le personnel).

Andennaises, Andennais, sortez votre portefeuille, cela reste pleinement d'actualité ! Au Conseil communal, la majorité PS-MR a confirmé une série de taxes et redevances. Et en a augmenté d'autres. Les **taxes additionnelles communales** sont les premières visées. Le

précompte immobilier reste à 2700 centimes additionnels (la circulaire « feu Furlan » recommande pourtant un taux maximum de 2600, le dépassement a donc dû être justifié). Au 1^{er} janvier 2017, l'**impôt des personnes physiques (IPP)** est passé à 8,6% au lieu de 8% en début de législature, ce qui situe Andenne dans les plus taxateurs alors que le revenu net moyen imposable est quasi le plus faible des seize communes de l'Arrondissement de Namur (seul celui de Sambreville est plus faible). Les taxes votées pour plusieurs années restent la plupart à un très haut niveau et avaient fortement augmenté depuis le début de la législature.

A propos des déchets, la majorité affirmait dans son programme 2012 : « les containers à puce réduiront encore la facture des ménages » Eh bien, c'est tout le contraire ! Andenne a choisi de couvrir le coût vérité de nos déchets parfois à plus de **108%** (110 % maximum) et donc de faire un bénéfice d'environ 150.000 euros ! Comment le Collège peut-il justifier 150.000 euros de bénéfice sur le coût-vérité ?

Cela signifie une augmentation globale de plus de 55% pour les administrés depuis le début de la législature, rien que sur le kilo levé (de 0,18 € le kilo à 0,28 €).

	Taxe ménage	Taxe isolé	Coût levée
Budget 2009	Inexistante	Inexistante	Inexistante
Budget 2010	65	95	0.18
Budget 2012	65	95	0.18
Budget 2013	70	95	0.19
Budget 2015	70	115	0.22
Budget 2016	70	115	0.25
Budget 2017	73	123	0.28
Augmentation	+12%	+29%	+55%

Loin de se contenter du coût- vérité, la commune a chaque fois profité de la réglementation « 95%-110% » pour engendrer un bénéfice (150.000 euros en 2018)

1.4.3. Plan de mobilité pour rendre la circulation fluide

S'il est bien un secteur oublié pendant cette législature, c'est la mobilité. Ce n'est pas d'hier qu'ECOLO appelle de ses vœux un vrai plan de mobilité, pour le développement de la mobilité douce ou alternativeet un lobbying sur la mobilité collective.

Le PS était plein de bonnes intentions puisque dans son programme 2012, il disait :

- « Une étude de mobilité assurera une meilleure fluidité du trafic Tout en supprimant les derniers feux rouges » en page 7
- « Une attention particulière sera accordée aux usagers faibles, piétons, cyclistes et personnes handicapées »
- « Dans les nouveaux quartiers, la mobilité douce sera privilégiée »
- « Deux ou trois lieux verront des vélos électriques mis à disposition du public » **De tout cela, nous faisons l'amer constat que rien n'a été réalisé, hormis une borne de rechargement à Arena ...**

Pire même, sans la réaction des navetteurs et une pétition des citoyens, la gare aurait définitivement fermé ses portes les après-midi. C'est la vigilance citoyenne qui a obtenu la réouverture de la salle d'attente ! Le dossier a pu aboutir avec le soutien d'une opposition en première ligne, soucieuse du bien commun et refusant de tirer la couverture politique à elle.

Le lobbying sur les TEC ? Il n'a pas existé et les villages de l'entité sont toujours aussi mal desservis.

Quant à l'instauration d'un Plan de mobilité, c'est une urgence car le centre d'Andenne et les entrées de la ville sont surchargés notamment le matin vers 7h45. Or à notre connaissance, ce dossier est au point zéro !

1.4.4 Maison des aînés

Dans son programme 2012, le PS disait en page 12 : « Création d'une maison des aînés »

La majorité avait donc prévu d'ouvrir une maison des aînés. Ce projet est resté dans les cartons. La résidence-service de Coutisse prévue, on n'en entend plus parler. Enfin, on sait que, durant cette législature, la vie ne fut pas un long fleuve tranquille à la Maison de repos *La Quiétude*, placée sous le feu des projecteurs à la suite d'inspections commanditées par la Région Wallonne et de divers problèmes récurrents (distribution d'eau chaude déficiente, plaintes de certains résidents...)

Loin de dénoncer le personnel toujours plus sollicité, nous avons toujours incité la majorité à procéder à davantage d'engagements et d'investissements dans ces structures. Ceci d'autant plus que, nous l'avons relevé, pendant des années successives elles ont dégagé des bénéfices de l'ordre de 100.000 euros par an.

1.4.5. Divers

Quelques promesses non tenues... dont certaines pour donner un trait d'humour

Le PS avait promis

Page 2 : De forts accents sur le développement durable.. quid ?

Page 12 : La protection des batraciens...Nous n'avons rien vu 😊)) **dans ce sens**

Page 3 : Une thermographie aux andennais en printemps 2013 pour qu'ils connaissent leurs déperditions énergétiques. Si certes cela a été fait, la commune n' a pris de plan d'action vers les habitants

Page : Des permis d'urbanisme avec des exigences en matière d'économie d'énergie

Page 5 : Champ photovoltaïque avec participation citoyenne

Page 12 : La visite par chaque agent de quartier de chaque citoyen sur une période de 5 ans

Page : Rénovation du kiosque de Seilles

Page : Des citoyens sensibilisés sur les produits locaux bio Ou ? quand ?

Page : L'enregistrement et la diffusion des conseils communaux sur Andenne TV

Page : Des consultations populaires si nécessaires.. qui juge de la nécessité ?

Page : La priorité à un environnement exceptionnel Où ? quoi ? Comment ?

Page : La rénovation du Viel Andenne(dossier postposé pour la 4 ème fois !)

Page : La sensibilisation de la population a la bio- diversité

Page : Un Plan Communal de Développement de la Nature

3.CONCLUSION

En conclusion , si quelques dossiers et initiatives méritent le soutien, plusieurs écueils nous semblent présents dans la vie politique communale andennaise

1. « Qui trop embrasse mal étreint » . En effet, comment justifier aujourd'hui le développement d'Anton alors que le Centre ville est à peine sur les rails, que les phases suivantes de son développement sont conditionnées aux ventes de la première phase en retard de deux ans... et est loin de voir le bout du tunnel. Comment justifier de nouvelles ZAE alors que les deux actuelles sont quasi vides ?

2. La sociologie de la Ville est celle d'une ville post-industrielle qui se développe petit à petit dans le secteur tertiaire notamment. Cela n'en fait ni un Eldorado économique ni le nouveau Waterloo... en tout cas pas au niveau du portefeuille de ses citoyens ! Les politiques du logement, du

CPAS et de l'aménagement du territoire doivent donc être soutenues en fonction du niveau de vie effectif des Andennais.

3. On nous avait promis un écrin de verdure et du développement durable. Rien de cela. Une mobilité au point zéro. Des labels Eco qui relèvent souvent du coup de com ou du marketing sur des initiatives d'entrepreneurs indépendants de la Ville (Eco-quartier, producteurs locaux)

4. Enfin, le même parti au pouvoir et le même homme au maïorat, avec des manières volontaristes et dynamiques mais aussi arrêtées, paternalistes et autoritaires, cela n'est pas le gage d'une société civile totalement ouverte , totalement démocratique, ni le gage d'un monde associatif à la parole et à l'action libres !

5. Plus que jamais, dans ce bilan autant que pour l'avenir, ECOLO est l'aiguillon progressiste qui travaille au bien de chacun .

Signataires : Hugues DOUMONT(Chef de groupe et conseil de Police),Martine VOETS(CC et admin Centre culturel),Olivier MUSSEN(Président de section), Florence HALLEUX(CC et Régie sportive), Vincent FURNELLE(C CPAS)

ANNEXE 2

1.4. Situation des provisions et des réserves

Le plan de gestion approuvé par le Conseil communal, lors de sa séance du 28 avril 2003, prévoyait la constitution de provisions. La situation des provisions et réserves se présente fin 2015 comme suit :

	Réserve ordinaire	Zone de police	Zone NAGE	CPAS	Régie sportive	Charges patronales pensions
Situation au 31/12/2008	247.893,52	800.000,00	800.000,00	800.000,00	150.000,00	0,00
Mouvements compte 2009	0,00	-140.000,00	-140.000,00	-140.000,00	-75.000,00	0,00
Mouvements compte 2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mouvements compte 2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mouvements compte 2012	0,00	-140.000,00	-140.000,00	-140.000,00	0,00	0,00
Mouvements compte 2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mouvements budget 2014	252.106,48	455.000,00	0,00	0,00	0,00	520.000,00
Situation prévue fin 2014	500.000,00	975.000,00	520.000,00	520.000,00	75.000,00	520.000,00
Mouvements budget 2015	0,00	275.000,00	280.000,00	180.000,00	75.000,00	480.000,00
Situation prévue fin 2015	500.000,00	1.250.000,00	800.000,00	700.000,00	150.000,00	1.000.000,00

Dans le cadre du budget 2016, il est proposé d'alimenter les provisions « Zone de police » et « CPAS » à concurrence globalement de 125.000 euros.

L'actualisation du tableau intégrant les mouvements prévus en 2016 se présente comme suit :

	Réserve ordinaire	Zone de police	Zone NAGE	CPAS	Régie sportive	Charges patronales pensions
Situation prévue fin 2015	500.000,00	1.250.000,00	800.000,00	700.000,00	150.000,00	1.000.000,00
Mouvements budget 2016	0,00	25.000,00	0,00	100.000,00	0,00	0,00
Situation prévue fin 2016	500.000,00	1.275.000,00	800.000,00	800.000,00	150.000,00	1.000.000,00



Locale ECOLO d'ANDENNE

Contact presse :
Hugues Doumont, Conseiller communal
GSM : 0473 697 966

DOSSIER DE PRESSE

Annexe 3 - Synthèse des dépenses de fonctionnement - subvention supérieure à 25.000 euros

	Centre Culturel d'Andenne	PromAndenne	Archéologie Andennaise	Musée de la Céramique	Actions Culturelles et Sociales d'Andenne
2005	74.368,00 €	21.145,00 €	40.000,00 €	40.357,00 €	23.795,00 €
* 2006	140.279,00 €	26.082,00 €	45.000,00 €	40.357,00 €	45.000,00 €
* 2007	100.000,00 €	35.000,00 €	46.500,00 €	40.000,00 €	17.000,00 €
* 2008	100.000,00 €	88.500,00 €	46.500,00 €	40.000,00 €	27.000,00 €
* 2009	125.000,00 €	62.500,00 €	46.500,00 €	41.400,00 €	27.000,00 €
* 2010	134.000,00 €	80.000,00 €	47.663,00 €	50.000,00 €	27.675,00 €
* 2011	134.000,00 €	60.000,00 €	56.663,00 €	55.500,00 €	34.675,00 €
* 2012	134.000,00 €	50.000,00 €	56.663,00 €	55.500,00 €	34.675,00 €
* 2013	136.000,00 €	50.000,00 €	56.663,00 €	55.500,00 €	34.675,00 €
* 2014	131.000,00 €	47.500,00 €	40.000,00 €	45.500,00 €	30.000,00 €
* 2015	131.000,00 €	75.000,00 €	40.000,00 €	48.150,00 €	30.000,00 €
* 2016	150.000,00 €	75.000,00 €	40.000,00 €	50.000,00 €	30.000,00 €
Synthèse Compte 2010					
* Total des recettes/produits	687.115,88 €	137.674,62 €	322.338,08 €	197.905,79 €	150.610,06 €
* Total des dépenses/charges	667.178,70 €	135.060,80 €	324.289,71 €	196.759,35 €	137.955,17 €
* Résultat	19.936,88 €	12.613,82 €	-1.951,63 €	1.146,44 €	12.654,89 €
Synthèse Compte 2011					
* Total des recettes/produits	621.740,82 €	128.732,88 €	386.500,11 €	184.998,23 €	139.510,96 €
* Total des dépenses/charges	617.375,17 €	120.224,29 €	388.720,37 €	185.406,94 €	135.911,15 €
* Résultat	4.365,65 €	8.508,59 €	-2.220,26 €	-408,71 €	3.599,81 €
Synthèse Compte 2012					
* Total des recettes/produits	709.249,74 €	131.273,63 €	368.286,74 €	233.179,91 €	115.247,73 €
* Total des dépenses/charges	678.871,63 €	119.074,74 €	356.151,36 €	217.989,21 €	118.384,28 €
* Résultat	30.378,11 €	12.198,89 €	12.137,38 €	15.180,70 €	-3.146,55 €
Synthèse Compte 2013 (2014 prov.)					
* Total des recettes/produits	628.325,03 €	137.683,11 €	374.205,00 €	274.166,23 €	137.324,88 €
* Total des dépenses/charges	622.059,64 €	134.393,05 €	380.081,00 €	262.145,59 €	137.132,69 €
* Résultat	6.265,39 €	3.290,06 €	-5.876,00 €	12.020,64 €	192,19 €
Synthèse Compte 2014 (budget 2016)					
* Total des recettes/produits	654.159,64 €	200.000,00 €	388.410,26 €	286.575,34 €	142.961,41 €
* Total des dépenses/charges	628.025,57 €	237.000,00 €	373.457,99 €	271.841,03 €	139.554,41 €
* Résultat	26.134,07 €	-37.000,00 €	14.952,27 €	-5.265,69 €	3.407,00 €
Types de dépenses 2014 (budget 2016)					
* Dépenses de personnel	387.207,24 €	196.000,00 €	329.299,43 €	233.909,40 €	118.750,59 €
* Dépenses de fonctionnement	238.237,11 €	40.900,00 €	29.285,54 €	34.159,15 €	20.761,55 €
* Charges financières & except.	2.581,22 €	100,00 €	14.873,02 €	3.772,48 €	42,27 €

ANNEXE 3

Commentaires :

- Conformément à la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, les subventions octroyées par la Ville, pour l'exercice 2014, aux ASBL susmentionnées, ont été utilisées aux fins pour lesquelles elles étaient destinées.

- Les documents justifiant l'utilisation des subventions accordées se trouvent en annexe.

Province : NAMUR
Arrondissement : NAMUR
Commune : ANDENNE
Code I.N.S. de la commune : 92003

BUDGET COMMUNAL 2013

-6,74 ETP soit - 2,8% Annexes

CARACTERISTIQUES GENERALES	2010		2011		2012	
	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP
POPULATION AU 31 DECEMBRE (n-1)		25.170		25.538		25.731
SURFACE TOTALE (ha)		8.617		8.617		8.617
REVENU CADASTRAL (€)		10.673.887		10.842.849		10.998.938
VOIRIE DE LA REGION (km)		34		34		34
VOIRIE DE LA PROVINCE (km)		7		7		7
VOIRIE DE LA COMMUNE						
- DE GRANDE COMMUNICATION (km)		26		26		26
- DE PETITE VICINALITE (km)		200		200		200
- AUTRES (km)						
ECOLE COMMUNALES						
NOMBRE D'ELEVES INSCRITS AU 1er OCTOBRE		714		753		757
- ENSEIGNEMENT GARDIEN ET PRIMAIRE						
- ENSEIGNEMENT MOYEN ET NORMAL						
- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL						
- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
PERSONNEL COMMUNAL						
STATUTAIRE NOMME	45	41,77	37	34,47	33	30,47
STATUTAIRE NON NOMME						
TEMPORAIRE	32	19,09	29	18,59	28	19,18
CONTRACTUEL	204	178,66	217	188,48	216	185,15
STAGIAIRES	281	239,52	283	241,54	277	234,9
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TAXES		2010		2011		2012
TAUX DES TAXES POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS		95,00		95,00		95,00
TAUX DES TAXES SUR LA FORCE MOTRICE EN € PAR KW		22,00		22,00		22,00
TAUX DU PRECOMPTE IMMOBILIER EXPRIME EN CENT.ADD.		2.600,00		2.600,00		2.600,00
TAUX DU PRECOMPTE IMMOBILIER EXPRIME EN €		1.786,71		1.999,65		1.923,69
TAUX DE LA TAXE ADD. A L'IPP EXPRIME EN %		8,00		8,00		8,00
VALEUR D'UN % DE LA TAXE ADD. A L'IPP		657.187,44		692.207,36		718.304,71

Arrondissement : NAMUR
 Commune : ANDENNE
 Code I.N.S. de la commune : 92003

BUDGET COMMUNAL 2016
Annexe 4

CARACTERISTIQUES GENERALES	2013		2014		2015	
	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP
POPULATION AU 31 DECEMBRE (n-1)	25.830		25.922		26.093	
SURFACE TOTALE (ha)	8.617		8.617		8.617	
REVENU CADASTRAL (€)						
VOIRIE DE LA REGION (km)	34		34		41	
VOIRIE DE LA PROVINCE (km)	7		7		0	
VOIRIE DE LA COMMUNE						
- DE GRANDE COMMUNICATION (km)	26		26		26	
- DE PETITE VICINALITE (km)	200		200		200	
- AUTRES (km)						
ECOLE COMMUNALES						
NOMBRE D'ELEVES INSCRITS AU 1er OCTOBRE	772		782		779	
- ENSEIGNEMENT GARDIEN ET PRIMAIRE						
- ENSEIGNEMENT MOYEN ET NORMAL						
- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL						
- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	363		388		442	
PERSONNEL COMMUNAL						
STATUTAIRE NOMME	31	28,9	31	28,9	22	21,2
STATUTAIRE NON NOMME						
TEMPORAIRE						
CONTRACTUEL	23	22,33	17	16,36	15	14,6
CONTRACTUEL SUBSIDIE	210	15,04	202	15,56	200	170,66
STAGIAIRES						
MARIBEL SOCIAL	1	0,5	1	1	1	1
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TAXES						
TAUX DES TAXES POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS	95,00		115,00		115,00	
TAUX DES TAXES SUR LA FORCE MOTRICE EN € PAR KW	22,00		22,00		22,00	
TAUX DU PRECOMPTE IMMOBILIER EXPRIME EN CENT.ADD.	2.600,00		2.700,00		2.700,00	
TAUX DE LA TAXE ADD. A L'IPP EXPRIME EN €	1.991,31		1.995,93		2.093,38	
TAUX DE LA TAXE ADD. A L'IPP EXPRIME EN %	8,00		8,40		8,40	
VALEUR D'UN % DE LA TAXE ADD. A L'IPP	751.812,26		751.676,35		856.604,43	

ANNEXE 4

- Un assistant social pour le SAGEISS sous contrat APE à l'échelle B1 à raison de 38h/semaine du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- Un agent APE pour les services de la cohésion sociale dans le cadre de la subvention AMIF (Fonds européen Asile, Migration et Intégration) à l'échelle B1 à raison de 38h/semaine sous réserve de l'obtention du subside du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- Un agent APE pour les services de la cohésion sociale dans le cadre de la subvention PCI (Projets Citoyenneté et Interculturalité) à l'échelle B1 à raison de 19h/semaine sous réserve de l'obtention du subside du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

En outre, les contrats des agents d'entretien des écoles, des puéricultrices, des accueillantes extrascolaires et des enseignants bénéficiant d'un contrat spécifique au régime scolaire qui se terminent en fin juin, voire début juillet 2016 en fonction des tâches liées à la fonction, seront reconduits en partie à partir de fin août, voire début septembre 2016.

4 - Mouvements de personnel prévisionnels pour les années 2017 et 2018

4.1. Année 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la répartition du personnel s'établirait comme suit :

	Personnes Physiques	ETP
Contractuels subventionnés APE	199	169,66
Contractuels	15	14,60
Statutaires	22	21,20
Maribel Social	1	1,00
TOTAL	237	206,46

Catégorie	ETP au 01/01/2017					Mouvement		ETP au 31/12/2017				
	Statuaire	Contractuel	APE	Maribel social	Total	Sortie	Entrée	Statuaire	Contractuel	APE	Maribel social	Total
10401 AG - Employés	16,20	8,00	38,30	0,00	62,50	4,00		13,20	8,00	37,30	0,00	58,50
10402 AG - Agents d'entretien	0,00	0,30	2,50	0,00	2,80			0,00	0,30	2,50	0,00	2,80
137 Bâtiments	0,00	0,00	11,00	0,00	11,00			0,00	0,00	11,00	0,00	11,00
421 Travaux - Voirie	3,00	2,00	58,56	0,00	63,56	2,00		3,00	2,00	56,56	0,00	61,56
72201 Enseig. - Employés	0,00	1,00	2,90	0,00	3,90			0,00	1,00	2,90	0,00	3,90
72202 Enseig. - entretiens	0,00	0,00	4,65	0,00	4,65			0,00	0,00	4,65	0,00	4,65
72205 Chauffeurs cars	1,00	0,00	2,00	0,00	3,00			1,00	0,00	2,00	0,00	3,00
72207 Accueil extrascolaire	0,00	0,00	6,00	0,50	6,50			0,00	0,00	6,00	0,50	6,50
735 Ecole industrielle	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00			0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
763 Festivités	0,00	0,80	4,50	0,00	5,30			0,00	0,80	4,50	0,00	5,30
766 Plantations	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	1,00		0,00	0,00	9,00	0,00	9,00
767 Bibliothèque	1,00	1,50	1,00	0,00	3,50			1,00	1,50	1,00	0,00	3,50
84010 PCS	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00			0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
8322 (Zone T) SAGEISS	0,00	0,00	3,25	0,00	3,25			0,00	0,00	3,25	0,00	3,25
844 Crèches - MCAE	0,00	1,00	13,00	0,50	14,50			0,00	1,00	13,00	0,50	14,50
878 Cimetières	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00			0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
TOTAL	21,20	14,60	169,66	1,00	206,46	7,00	0,00	18,20	14,60	165,66	1,00	199,46

N.B. : les 4 agents engagés du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 soit 3 ETP ne sont plus repris au 1^{er} janvier 2017.

Annexes

4.2. Année 2018

Au 1^{er} janvier 2018, la répartition du personnel s'établira comme suit :

	Personnes Physiques	ETP
Contractuels subventionnés APE	193	164,66
Contractuels	15	14,60
Statutaires	19	18,20
Maribel Social	1	1,00
TOTAL	228	199,46

→ 2018 !!

Catégorie	ETP au 01/01/2017					Mouvement		ETP au 31/12/2017				
	Statutaire	Contractuel	APE	Maribel social	Total	Sortie	Entrée	Statutaire	Contractuel	APE	Maribel social	Total
10401 AG - Employés	13,20	8,00	37,30	0,00	58,50	1,00		12,20	8,00	37,30	0,00	57,50
10402 AG - Agents d'entretien	0,00	0,30	2,50	0,00	2,80			0,00	0,30	2,50	0,00	2,80
137 Bâtiments	0,00	0,00	11,00	0,00	11,00			0,00	0,00	11,00	0,00	11,00
421 Travaux - Voirie	3,00	2,00	56,56	0,00	61,56			3,00	2,00	56,56	0,00	61,56
72201 Enseig. - Employés	0,00	1,00	2,90	0,00	3,90			0,00	1,00	2,90	0,00	3,90
72202 Enseig. - entretien	0,00	0,00	4,65	0,00	4,65			0,00	0,00	4,65	0,00	4,65
72205 Chauffeurs cars	1,00	0,00	2,00	0,00	3,00			1,00	0,00	2,00	0,00	3,00
72207 Accueil extrascolaire	0,00	0,00	6,00	0,50	6,50			0,00	0,00	6,00	0,50	6,50
735 Ecole industrielle	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00			0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
763 Festivités	0,00	0,80	4,50	0,00	5,30			0,00	0,80	4,50	0,00	5,30
766 Plantations	0,00	0,00	9,00	0,00	9,00			0,00	0,00	9,00	0,00	9,00
767 Bibliothèque	1,00	1,50	1,00	0,00	3,50			1,00	1,50	1,00	0,00	3,50
84010 PCS	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00			0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
8322 Zone T (SAGEISS)	0,00	0,00	2,25	0,00	2,25			0,00	0,00	2,25	0,00	2,25
844 Crèches - MCAE	0,00	1,00	13,00	0,50	14,50			0,00	1,00	13,00	0,50	14,50
878 Cimetières	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00			0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
TOTAL	18,20	14,60	164,66	1,00	197,46	1,00	0,00	17,20	14,60	164,66	1,00	196,46

En 2014 = 299,54
En 2012 = 234,8
Fin 2018 = 196,46

Annexe 4 Bis : V. Avenir Novembre
2015 Bilan

PERSONNEL COMMUNAL

→ **La garantie de l'emploi des personnes en place** : cela n'a pas été respecté puisque le volume de l'emploi est passé en trois ans de 240 à 220 équivalents temps pleins, moyennant 7 licenciements. «Sept licenciements, cela reste marginal et c'était nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire, dit Claude Erdekens. Si chacun travaille correctement, il n'y aura plus de licenciement. Peut-être aussi ne remplacera-t-on pas l'un ou l'autre partant à la retraite.»

→ **Communication interne**: «Il faut reconnaître qu'on peut mieux faire.»

Annexe 6

BUDGET 2016 - SYNTHÈSE DEPENSES DE LA DETTE

Applicatif général des charges de la dette

Article	Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016
591105	Amortiss. & intérêts de la dette d'investissements	4.913.559,58	4.712.520,80	5.220.338,10	5.241.003,61	5.602.999,60
591105	Rbt amort./emprunts Tonus Axe II caisse pensions	87.049,93	88.537,02	90.253,18	91.898,80	93.574,42
592105	Rbt intérêts/emprunt Tonus Axe II caisse pensions	81.334,76	38.503,19	37.444,47	39.256,46	27.780,93
503105	Amortissements recapitalisation Holding Communal	45.225,11	48.987,39	49.818,33	50.720,63	52.687,05
502105	Intérêts recapitalisation Holding Communal	15.900,95	13.538,67	11.707,72	9.605,43	7.829,01
598105	Amortissements s/dégrèvement Belgacom/Connectimmo			6.428,59	11.239,40	
592105	Intérêts s/dégrèvement Belgacom/Connectimmo	30.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
21401	Intérêts sur comptes courants	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
21501	Intérêts de retard			970,44	1.348,61	
	TOTAL RUBRIQUE 0007X DEPENSES DE LA DETTE	4.877.450,23	4.825.187,07	5.433.559,90	5.460.094,92	5.822.437,02

Cours de la dette d'investissements

LIBELLÉ	BUDGET 2013		BUDGET 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	Encours au 1/1/2013	Amortiss. Intérêts	Encours présumé au 1/1/2014	Amortiss. Intérêts	Encours présumé au 1/1/2015	Amortiss. Intérêts	Encours présumé au 1/1/2016	Amortiss. Intérêts
Puis communaux contractés auprès de Belfius (hors Holding & Connectimmo)	32.577.985,68	2.818.959,81	1.109.189,89	1.322.803,22	83.672.369,13	2.896.985,28	1.200.093,59	3.138.285,88
Puis communaux contractés auprès de ING	437.149,59	60.418,04	19.372,45	11.422,08	812.186,34	84.801,42	4.114,54	247.204,48
Puis communaux contractés auprès de Fortis					6.899.674,39	434.032,44	216.042,49	5.865.642,08
Puis à contracter de l'année N-1 (phase II en amorce)	8.577.000,00	344.309,10	245.804,19	247.991,10	3.570.000,00	218.985,91	89.250,00	446.201,57
Li B ou 3 mois 7 sur masse empruntable (phase III en amorce)	331.425,12	12.962,60	96.379,60	48.681,29			94.800,00	399.942,03
Puis dits "Etar" (remboursement & charge autorité supérieure)			15.426,37	8.678,89	300.747,50	12.011,40	10.876,66	745.842,28
TOTAL	41.892.460,33	3.236.646,55	1.476.874,25	1.640.576,68	44.154.977,50	3.525.825,45	1.816.177,19	4.015.325,84
			Charge brute	5.220.338,10	Charge brute	5.241.003,61	Charge brute	5.602.999,60
			Interv. RW	-22.091,72	Interv. RW	-22.889,06	Interv. RW	-31.053,26
			Charge nette	4.690.429,08	Charge nette	5.195.230,84	Charge nette	5.551.916,34

masse empruntable MB 2016 = 11.844.000 euros dont 5.580.000 euros pour la construction du bâtiment H, dossier reporté au programme d'investissements 2016. Par différence, masse empruntable 2015 s'élève à 6.091.000 euros.

Cours de la dette de trésorerie lié au prêt d'aide exceptionnelle de l'Axe II du plan Tonus pour la caisse pensions, à la recapitalisation du Holding communal et au dégrèvement Belgacom/Co

N°	Libellé	Date	Quotité Ville	Montant	DEPENSES 2016		Coût net à charge de la commune
					Interv. RW	Intervention CSAC	
2257	Caisse pensions 100 %	01/07/2004	0%	3.838.000,00	2.750.461,91	121.355,35	0,00
2759	Recapitalisation Holding	27/11/2009	100%	500.609,76	93.574,42	27.780,93	0,00
2854	Dégrèvement Belgacom/Connectimmo	29/04/2015	100%	112.394,38	52.897,05	7.829,01	60.526,06
				4.450.994,14	103.864,81	134.611,40	1.239,40
				4.690.429,08	11.239,40	1.346,61	11.239,40

AN 7

En ce qui concerne le prêt relatif au **refinancement de la caisse pensions**, le montant inscrit en recettes en regard de l'article 00075/46401 « *Remboursements prêts Tonus Axe II caisse pensions* » concerne l'intervention à 100 % du CRAC dans le remboursement des charges de l'emprunt effectué par la Ville. L'opération sur papier est donc neutre financièrement pour la Ville.

Au niveau du prêt relatif à la **recapitalisation du Holding Communal**, le montant de 60.526,06 euros, inscrit en recettes en regard de l'article 00080/46401 « *Remboursements CRAC prêt Holding Communal* », concerne l'intervention à 100 % du CRAC dans le remboursement des charges de l'emprunt effectué par la Ville... alors qu'ici ce prêt est à 100 % à charge de la commune. Pour « annuler » cette recette tant fictive que paradoxale, le CRAC nous oblige à inscrire une dépense de transferts à due concurrence tout aussi curieuse.

Dans le cadre du contentieux « **Belgacom/ConnectImmo** » en matière de précompte immobilier, le Gouvernement wallon a permis aux communes en 2015 de contracter un prêt au travers du Compte CRAC ; prêt d'une durée de 10 ans octroyé pour un montant correspondant au maximum au dégrèvement imputé. Le montant du dégrèvement repris dans l'annexe du courrier du Ministre Furlan s'élève à 112.394,36 euros. Ledit prêt est remboursable à concurrence du principal (remboursement du capital) en tranches égales entièrement à charge de la commune. Les intérêts sont quant à eux entièrement à charge de la Région (au travers du Compte CRAC).

2.1.2. Taxes additionnelles, compensations « Plan Marshall » et « Mainmorte »

► Taxes additionnelles PI, IPP & Autos

Concernant ces 3 impôts, on constate une diminution des estimations de recettes par rapport au budget 2015 ajusté :

Article	Libellé	Budget 2015 ajusté	Ecart	Budget 2016
040/37101	Additionnels PI - Précompte immobilier	5.668.177,03	-19.040,92	5.649.136,11
040/37201	Additionnels IPP - Impôts Personnes Physiques	7.195.477,18	-76.549,93	7.118.927,25
040/37301	Additionnels Taxes automobiles	314.390,29	-39.838,01	274.552,28

Les taux des taxes additionnelles au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques se présentent comme suit :

- précompte immobilier, taux fixé à 2.700 centimes depuis 2014, contre 2.600 centimes de 2010 à 2013 ;
- impôt des personnes physiques, taux fixé à 8,4 % depuis 2014, contre 8 % de 2010 à 2013.

La diminution de la prévision en matière d'additionnels au précompte immobilier est imputable uniquement au coefficient d'indexation imposé par la circulaire budgétaire 2016 :

	2014	2015	2016
(A) Revenu cadastral imposé pour l'exercice N-1 (non indexé)	10.971.391,00	11.202.063,00	11.322.353,00
(B) Taux des additionnels de N-1	2.600	2.700	2.700
(C) Montant des enrôlements pour l'exercice N-1	5.111.593,54	5.480.215,57	5.553.024,37
(D) Revenu cadastral imposé pour l'exercice N-2 (non indexé)	10.936.519,00	10.971.391,00	11.202.063,00
(E) (A x C) / (B x D)	1.972,27	2.072,38	2.078,76
(F) Taux des additionnels de N	2.700	2.700	2.700
(G) Prévision de la recette précompte immobilier (taux N-base N-2) (E x F)	5.325.118,91	5.595.436,36	5.612.653,86
(H) Pourcentage d'indexation prévu dans la circulaire budgétaire	1,012	1,013	1,0065
Montant du crédit budgétaire (G+H)	5.389.020,33	5.668.177,03	5.649.136,11
Différence par rapport à l'exercice précédent	211.615,11	279.156,69	-19.040,92

Note de synthèse - Budget communal 2016

Page 7 ■

An 2

2.2. Taxes et redevances communales

Dans leur ensemble, les taxes et redevances communales reprises sous la fonction « 040xx » génèrent 3.799.417,49 euros de recettes au budget 2016, soit 12,72 % du total des recettes ordinaires de l'exercice, contre 3.700.007,30 euros au budget 2015 ajusté, soit une augmentation de 99.410,19 euros correspondant à 2,69 % :

Article	Libellé	Budget 2015 ajusté	Ecart	Budget 2016
040/36101	Redevance sur l'entreposage des véhicules	500,00	0,00	500,00
040/36102	Redevance sur permis uniques et d'environnement	3.000,00	0,00	3.000,00
040/36103	Taxe sur les permis d'urbanisation	4.000,00	0,00	4.000,00
040/36104	Redevance sur la délivrance des documents administratifs	200.000,00	30.000,00	230.000,00
040/36303	Taxe sur l'enlèvement des immondices	1.159.360,00	-19.005,00	1.140.355,00
04002/36303	Taxe sur vidanges des conteneurs à puce	438.602,30	87.550,19	526.152,49
040/36307	Redevance sur l'enlèvement de versages sauvages	1.500,00	0,00	1.500,00
040/36308	Taxe raccordement aux égouts	590.135,00	10.865,00	601.000,00
040/36310	Taxe inhumation et dispersion des cendres	12.000,00	0,00	12.000,00
040/36311	Redevance exhumations	1.000,00	0,00	1.000,00
040/36316	Redevance sacs poubelles immondices	20.000,00	-5.000,00	15.000,00
040/36403	Taxe sur la force motrice	300.000,00	0,00	300.000,00
040/36409	Taxe de répartition exploitation de carrières	316.519,00	0,00	316.519,00
040/36416	Taxe sur les agences de paris et jeux	800,00	0,00	800,00
040/36422	Taxe enseignes et publicités lumineuses ou non	68.750,00	0,00	68.750,00
040/36423	Taxe sur les panneaux d'affichage	40.000,00	0,00	40.000,00
040/36429	Taxe dépôts mitraille et véhicules hors usage	500,00	0,00	500,00
040/36432	Taxe agences bancaires	20.000,00	0,00	20.000,00
040/36601	Droits de place sur le marché communal	90.000,00	-10.000,00	80.000,00
040/36603	Redevance forains	11.000,00	0,00	11.000,00
040/36606	Redevance terrasses de cafés	7.500,00	0,00	7.500,00
040/36608	Taxe sur l'exploitation de taxis	1.750,00	0,00	1.750,00
040/36648	Redevance occupations du domaine communal	3.000,00	0,00	3.000,00
040/36709	Taxe sur les parcelles non bâties	15.000,00	0,00	15.000,00
040/36711	Taxe s/absence emplacement de parage	25.000,00	-10.000,00	15.000,00
040/36713	Taxe sur les secondes résidences	30.080,00	0,00	30.080,00
040/36715	Taxe sur les immeubles inoccupés	38.000,00	0,00	38.000,00
040/36748	Prestations enquêtes locations immobilières	1.000,00	0,00	1.000,00
040/36805	Redevance sur autorisations détention armes	2.000,00	0,00	2.000,00
04001/36104	Redevance certificats & renseignements urbanisme	55.000,00	15.000,00	70.000,00
04001/36310	Redevance concessions & loges cimetières	50.000,00	0,00	50.000,00
04001/36316	Redevance sur la fourniture de conteneurs et accessoires	3.000,00	0,00	3.000,00
04001/36424	Taxe sur les écrits publicitaires	175.000,00	0,00	175.000,00
04002/36424	Taxe sur l'utilisation voie publique pour publicité	100,00	0,00	100,00
04002/36448	Taxe commerces « à emporter »	7.000,00	0,00	7.000,00
04002/37701	Taxe mats, pylônes et antennes GSM	1,00	0,00	1,00
04004/36448	Taxe night shops	8.910,00	0,00	8.910,00
TOTAL		3.700.007,30	99.410,19	3.799.417,49

Les ajustements de crédits tant au niveau de la taxe forfaitaire que de la taxe variable sur l'enlèvement des déchets ménagers s'inscrivent dans le cadre du Coût-Vérité en fonction des données démographiques (évolution des chiffres de la population, composition des ménages,...), des corrections intervenues dans les données d'enrôlement des années précédentes (suppression des doublons entre commerçants et personnes physiques), du volume de déchets récoltés et des tarifs de collecte et de traitement appliqués par le BEP.